

CARENTAN.info

Bulletin d'informations municipales



NOVEMBRE 2015

Sommaire

- 3 Édito du Maire
 - Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire
- 4 Citoyenneté : handicap et accessibilité
 - Révision des listes électorales et élections régionales de décembre 2015
- 5 L'exposition au jardin solidaire
 - RSA
- 6 Bilan rentrée 2015
- 8 Gros plan sur LVES
- 10 État-Civil : 1^{er} semestre 2015
- 11 Décisions du Conseil municipal
- 14 Les manifestations en images
- 16 Tribune libre
 - L'opéra en direct au cinéma Le Cotentin
- 17 L'orchestre d'harmonie de Carentan
- 18 36^{ème} Tour de Normandie cycliste
 - Le Tour de France 2016 et notre territoire
- 19 Pour la petite histoire : Joachim LEPELLETIER, pionnier visionnaire et capitaine d'industrie
- 20 Programme des manifestations



Elle était conditionnée par la signature d'un marché avec un important client asiatique. La décision est enfin tombée le 22 septembre. L'usine des Maîtres Laitiers du Cotentin va s'installer à proximité du marché aux bestiaux. C'est un projet d'envergure implanté sur 20 hectares, créateur de nombreux emplois tant pour la réalisation de

l'investissement que pour le fonctionnement de l'usine. Depuis maintenant 4 ans, il a été porté par les actions menées en partenariat par la Communauté de Communes et par la Ville de Carentan. La Communauté de Communes a assuré la maîtrise du foncier et, en partenariat avec la commune de Méautis, a adapté les documents d'urbanisme. La Ville de Carentan a élaboré un projet qui a été validé par toutes les instances environnementales pour la fourniture en eau et le traitement des effluents. Cette usine va produire le beurre et la crème AOC actuellement élaborés à Tribehou mais l'activité principale sera la fabrication de briquettes de lait destinées à l'alimentation infantile. Parallèlement à la construction de l'usine, la station d'épuration de la ville située à Saint-Côme sera doublée et le tout devra être fonctionnel au cours du premier trimestre 2017. C'est un important challenge pour les élus et les services en charge du dossier. A ces bonnes nouvelles s'ajoutent sur la zone industrielle, l'agrandissement en cours de Dupont d'Isigny, la mise en service en septembre de la superbe usine Laudescher équipée de machines très sophistiquées ainsi que la construction de deux unités de logistique de 4 000 m² par la société Hubert Née. Ces dernières implantations vont changer l'entrée de la ville grâce à la suppression de la peu attractive friche industrielle.

Un autre événement marquant pour notre cité est intervenu en septembre. C'est la création de la commune nouvelle de Carentan Les Marais en association avec nos voisins de Saint-Côme-du-Mont, de Houesville et d'Angoville-au-Plain. C'est un changement majeur dans l'organisation territoriale même si pour les habitants cela ne changera pas de manière fondamentale les services rendus par la collectivité. On peut regretter que nos voisins de Saint-Hilaire et de Méautis n'aient pas adhéré à ce projet dès maintenant mais les ponts ne sont pas rompus. Ils nous rejoindront sans aucun doute plus tard. Le nom Carentan les Marais a été choisi par les communes partenaires. Elles ont voulu accoler «les marais» à Carentan car ils sont le paysage commun à nos quatre collectivités. C'est aussi un clin d'œil au passé. En effet, souvenez-vous les marais de Carentan avaient disparu lors de la création du parc régional pour devenir les marais du Cotentin et du Bessin. La nouvelle collectivité aura environ 7 500 habitants. Tout le personnel sera regroupé au sein de la commune nouvelle qui n'aura qu'un seul budget. Chaque maire devient maire délégué pour sa commune d'origine. L'ensemble des conseillers municipaux (62) est maintenu jusqu'en 2020. Après les prochaines élections municipales ce nombre sera ramené à 33. Nous aurons l'occasion de développer en détail toutes les informations nécessaires à la population dans un autre document qui sera distribué aux habitants des quatre communes.

Bonne lecture et bonne fin d'année !

Bien à vous,

Jean-Pierre LHONNEUR

Maire de Carentan

Vie de la cité Environnement

PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL ET AMBULATOIRE

Petit à petit, les praticiens ont intégré les locaux neufs ou réhabilités du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire.



L'accès **AILE GAUCHE** du bâtiment dessert :

- Au **rez-de-chaussée** : les masseurs-kinésithérapeutes et deux cabinets infirmiers.
- A l'**étage** : les chirurgiens-dentistes, la sage-femme, les pédicures-podologues, l'orthophoniste, les gynécologues et la diététicienne. Les chirurgiens exerçant actuellement dans les locaux de la polyclinique devraient emménager dans les prochaines semaines au sein du PSLA.

L'accès **AILE DROITE** du bâtiment dessert les cabinets des médecins-généralistes.

Des totems extérieurs et des éléments de signalétique intérieure ont été installés pour favoriser l'orientation des patients.

Rappelons que le cabinet d'audioprothésiste Toulorge Audition a été transféré dans des locaux en face du pôle.

Jean-Pierre LHONNEUR,
Président de la Communauté de Communes



CITOYENNETÉ Handicap et accessibilité

Nous sommes tous concernés par l'accessibilité et la mobilité des personnes handicapées : les collectivités qui doivent adapter leurs locaux et la voirie pour les besoins de tous ses administrés, les commerçants qui doivent rendre leurs boutiques accessibles à tous mais aussi chaque individu.

Il n'est malheureusement pas rare de voir des véhicules stationnés sans raison sur les emplacements réservés aux personnes handicapées, des véhicules mal garés ou stationnés en partie sur les trottoirs. Mettons-nous un instant à la place d'une personne en fauteuil roulant : chaque geste est déjà difficile à réaliser et par notre comportement, nous lui compliquons encore plus la tâche ! Nous la mettons parfois en danger alors qu'il nous suffisait de faire quelques mètres supplémentaires pour ne gêner personne.



Le handicap, c'est l'affaire de tous ! Un jour ou l'autre, peut-être y serons nous, nous aussi, confrontés. Une personne handicapée ne demande pas de la pitié ou de la compassion, elle demande parfois juste de la compréhension, un petit coup de pouce d'un passant, une main qui se tend, une épaule sur laquelle elle peut s'appuyer !

Ces simples gestes de bon sens facilitent également la vie des parents accompagnés de leurs enfants à pied ou avec des poussettes ainsi que celle des personnes âgées qui ont parfois des difficultés à se déplacer.

Comité Vie quotidienne

RÉVISION DES LISTES ELECTORALES ET ELECTIONS RÉGIONALES DES 6 et 13 décembre 2015



Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques doivent demander leur inscription sur la liste électorale de leur commune.

Les jeunes Françaises et Français qui ont 18 ans et ont réalisé leur recensement citoyen (obligatoire dès le 16^{ème} anniversaire) sont en revanche inscrits d'office sur les listes électorales de leur commune. Ce n'est que s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office ou s'ils ont déménagé qu'ils doivent faire une démarche volontaire d'inscription auprès de leur mairie.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie ou accessible en ligne.

Les inscriptions déposées avant le 31 décembre et retenues par la commission administrative permettent normalement de voter à compter du 1^{er} mars de l'année suivante.

Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées les 6 et 13 décembre prochain, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015 ont été prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1^{er} décembre. Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1^{er} mars 2016.

En cas de changement d'adresse ou d'état-civil. Il est important que vous nous en fassiez part en Mairie dès que possible, vous pourrez ainsi recevoir la propagande électorale (profession de foi des candidats, programmes, bulletins de vote, ...).

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le service « Elections » au 02.33.42.74.00 ou vous présenter en mairie.

Nicole BARRERE,
Responsable des services à la population



L'EXPOSITION DU JARDIN SOLIDAIRE

Une affaire de goût et un régal pour les yeux

Pour la petite histoire. Le jardin solidaire a été créé en mars 2010. Financé par le Centre Communal d'Action Sociale, il est situé au cœur du quartier de la Croix Belle-Pique à Carentan sur un terrain de 5 000 m² mis à disposition gracieusement par l'entreprise HARDY.

Lieu de convivialité et de solidarité, le jardin solidaire a pour action de sensibiliser les habitants de Carentan à la culture de légumes variés au moyen de techniques de jardinage dans le respect de l'environnement, d'accéder à une alimentation plus saine et équilibrée et de créer du lien social.

Didier REVERT, animateur et encadrant technique, salarié de l'ABEC, a pour mission d'impulser cette dynamique et de mener avec les salariés des activités d'entretien et d'aménagement du jardin potager avec production maraîchère. L'objectif est que chacun puisse exploiter au mieux ses compétences personnelles en retrouvant confiance lui et devenir acteur.

L'exposition de photos sur les cultures du jardin solidaire a plusieurs objectifs, à savoir valoriser le travail effectué par les salariés et les bénévoles, favoriser le lien social, rechercher des bénévoles pour des échanges de pratiques, de techniques et de connaissances avec leur participation aux travaux de jardinage.

L'exposition itinérante, débutée en juin dans le hall de la mairie, s'est acheminée vers le port le 26 septembre pour s'associer à la **Fête de la Gastronomie** organisée par Maryse LE GOFF, Adjointe au Maire en charge de la culture, et s'est poursuivie dans le hall de l'**EHPAD des Tilleuls** du 5 au 17 octobre pour s'associer à une autre exposition sur l'agriculture biologique avec participation au festival de « Mange ta Soupe » le 16 octobre.

Françoise ALEXANDRE,
Adjointe, Vice-Présidente du CCAS



INFORMATIONS PRATIQUES

Jardin Solidaire
Croix Belle-Pique

INSCRIPTION

Centre Communal
d'Action Sociale
Tel 02 33 42 74 30

ACTIVITÉ GRATUITE

Ouvert aux Carentanais

Mercredi / Jeudi / Vendredi
13 H 30 à 17 H 30

RSA

Au 31 août 2015, le nombre d'allocataires du RSA s'élevait à 245 (259 au 31/12/2014).



BILAN RENTRÉE 2015

Ils étaient 2 344 l'année scolaire dernière et pour cette rentrée de septembre 2015, 2 397 élèves ont repris le chemin de l'école. Le collège Notre-Dame a vu progresser ses effectifs de façon considérable (plus 64 élèves).

Les écoles primaires de Carentan sont dorénavant rattachées à la nouvelle circonscription de Carentan dirigée par Madame SAFAR, Inspectrice de l'Education Nationale. Cette circonscription s'étend de Pont-Hébert jusqu'à Barneville-Carteret.

Ecole Les Roseaux

L'effectif est en légère augmentation pour cette rentrée 2015 : 284 élèves, 102 en maternelle et 182 en élémentaire. L'école comprend 12 classes : 4 classes maternelles, 7 classes élémentaires et une classe d'Ulis école (ancienne classe de Clis).

De nouveaux enseignants ont intégré l'équipe :

- M. MARY et Mme DERRIEN en maternelle
- Mme THOMAS en CE1, à mi-temps
- Mme LETERRIER en CE2-CM1
- Mme LECHEVALLIER en Ulis école
- Mme SABIRI intervient en complément de temps partiels en PS-MS, CP et CP-CE1.

L'école bénéficie toujours du dispositif « un maître en plus » partagé avec l'école des Hauts-Champs. Ce dispositif, qui a fait ses preuves depuis deux ans, est une aide efficace aux apprentissages apportée en priorité aux élèves de cycle 2.

Il peut être utile de rappeler les numéros de téléphone de chacun des deux sites :

02 33 42 03 73 pour l'élémentaire

02 33 42 02 11 pour la maternelle.

La directrice est présente à l'élémentaire les lundis et mardis et à la maternelle les jeudis et vendredis (les mercredis en alternance sur chacun des deux sites).

Collège Gambetta

1. Des effectifs stables

Le collège Gambetta a accueilli 416 élèves à la rentrée 2015. L'effectif est stable par rapport à l'année dernière. Les élèves sont répartis dans 16 classes, quatre classes sur chaque niveau.

2. De nouveaux personnels

Les élèves ont découvert les nouveaux membres de la communauté éducative :

- Nouveaux personnels enseignants
 - Mme KLINGNER (allemand)
 - M. MONTAUFRAY (mathématiques)
 - Mme CHARDIN (mathématiques)
 - Mme LEGAY (histoire)
 - M. PITT (SVT)
- Personnels d'éducation
 - Mme Elodie QUINETTE assistante pédagogique
 - Mme Patty BEUVE assistante d'éducation
 - Mme Mylène CHAPELLE-HERUBEL assistante d'éducation
 - Mme Charlotte DUCHEMIN assistante d'éducation.

Ecole des Hauts-Champs

Une nouvelle directrice à l'école des Hauts-Champs

L'école des Hauts-Champs accueille cette année 164 élèves, répartis dans 7 classes : 62 élèves dans les classes maternelles et 102 dans les classes élémentaires. L'équipe pédagogique a été en partie renouvelée, de nouveaux enseignants sont arrivés à cette rentrée :

- Mme HUBERT remplace Mme COUPPEY en MS-GS jusqu'en janvier
- Mme HÉBERT, en CP-CE1
- Mme PLAIRE et TOUREAU, en CE2
- M. L'HOMME, en CM2
- Mme SABIRI assure désormais la décharge de direction, en CP-CE1. L'école bénéficie toujours d'un maître en plus, à mi-temps avec l'école des Roseaux ce qui permet de favoriser le travail en petits groupes de besoin. De nombreux projets sont envisagés : séjour en Dordogne, visite de sites de la seconde guerre mondiale, sortie en forêt, visite d'un moulin à vent, cycles natation, création d'un blog d'école.

INFORMATIONS PRATIQUES :

La directrice est déchargée le jeudi.

N° de téléphone : École Maternelle 02 33 42 11 56 ;

Ecole Élémentaire : 02 33 42 03 15



Mme HÉBERT, directrice

3. De nombreux projets pédagogiques

Plusieurs activités sont programmées, sous réserve de financement :

- Séjour d'intégration à Utah (6^{ème})
- Découverte de la baie du Mont Saint-Michel (5^{ème})
- Découverte du port du Havre (4^{ème})
- Théâtre à Cherbourg (3^{ème})
- Atelier scientifique et robotique
- Séjour culturel à Londres (section européenne)
- Séjour linguistique en Allemagne
- Arts du cirque (élèves internes).

4. Communication

Les élèves, leurs parents et les futurs parents d'élèves peuvent retrouver toutes les informations sur le site internet du collège :

<http://collegegambettacarentan.etab.ac-caen.fr> ainsi que sur la page facebook de l'établissement.



BILAN RENTRÉE 2015 (suite)

Institution Notre-Dame



L'Institution accueille 1 055 élèves sur 3 sites, sous la Direction de Madame JAFFRÉ-BRANTHONNE, avec Monsieur POINCHEVAL à la Direction de l'école primaire, Madame GUNS Adjointe au LP et Monsieur MARIE CPE au collège.

L'Institution Notre-Dame, c'est 90 personnes - 67 enseignants et plus d'une vingtaine de personnel OGEF -, plus de 700 repas servis chaque jour.

Ecole Maternelle et Élémentaire

L'École Notre-Dame accueille cette année 380 élèves : 110 en maternelle (4 classes), 240 en élémentaire (10 classes) et 30 dans la classe Antenne Scolaire Mobile (ASM) destinée aux gens du voyage qui vivent en roulotte.

Les classes de CE2 ont pour projet de partir en classe découverte. Une sortie pédagogique par trimestre est prévue pour les autres classes.

La bibliothèque a été entièrement restaurée, le hall d'accueil, le bureau du Directeur et des cages d'escalier embellis.

Collège

Le collège accueille 547 élèves répartis sur 20 classes, dont une 3^{ème} Préparatoire aux Formations Professionnelles -PREPA PRO-. C'est un collège d'enseignement général prenant en compte chaque élève avec ses difficultés et ses compétences.

Il propose :

- La consolidation en français et mathématiques dans les classes de 6^{ème} et 5^{ème}
- L'option football en 6^{ème} et 5^{ème}
- La deuxième langue vivante dès la classe de 5^{ème}
- La section européenne en 4^{ème} et 3^{ème}
- Des séjours linguistiques et culturels - Irlande, Autriche, Espagne et Strasbourg - pour les 4^{ème} et 3^{ème}
- Des Activités Physiques de Pleine Nature pour les 5^{ème}, un séjour à la montagne pour les 6^{ème}
- De nombreuses activités péri-éducatives -club d'échecs, chorale -groupe vocal-, jardin pédagogique, loisirs créatifs, club aéronautique -BIA-, théâtre...-
- Des propositions de Temps Forts Diocésains, de temps de culture chrétienne et de catéchèse aux familles qui le souhaitent.

Résultats DNB 2015 : 100 % de réussite en série « collège » avec 8 mentions TB, 23 mentions B, 32 mentions AB et 91 % de réussite en série « professionnelle ».

Des travaux se poursuivent avec la rénovation du labo SVT, de la salle d'Arts Plastiques, de salles de classe et la construction de sanitaires.

Lycée Professionnel

Le LP accueille 126 élèves. 2 sections de Bac professionnel : Bac pro ASSP -Accompagnement, Soins et Services à la Personne (en structure)- et Bac pro Logistique.

Un partenariat toujours très actif avec les entreprises locales.

Résultats :

- 100 % de réussite pour les certifications BEP ASSP et Logistique
- 100 % de réussite en Bac pro ASSP (avec 4 mentions TB, 11 mentions B et 10 AB)
- 75 % de réussite en Bac pro Logistique (avec 1 mention B et 5 mentions AB)

Séjour aux USA pour 20 élèves de 1^{ère} et Terminale, au Printemps 2016.

Lycée Sivard de Beaulieu

Le lycée Sivard de Beaulieu accueille cette année 480 élèves (310 filles et 170 garçons, 158 externes, 322 demi-pensionnaires) regroupés de la façon suivante :

- 153 élèves de secondes générales et technologiques (5 classes),
- 128 élèves de premières générales et technologiques (23 élèves en L, 32 élèves en ES, 47 élèves en S et 26 en STMG),
- 142 élèves en terminales générales et technologiques (19 élèves en L, 38 en ES, 43 en S et 42 en STMG),
- 57 étudiants : 34 étudiants en première année et 23 en deuxième année préparant le BTS « assistant de gestion PME-PMI ».

Le personnel du lycée se compose de 45 enseignants, 2 assistants d'éducation à temps plein et 1 assistant d'éducation à temps partiel, 3 assistants de vie scolaire, 2 conseillers principaux d'éducation, 2 infirmières à mi-temps, 5 adjoints techniques, 2 techniciens de laboratoire, 1 ouvrier polyvalent, 1 contrat unique d'insertion en peinture, 1,5 adjoints administratifs, 1 adjointe-gestionnaire et 2 personnels de direction.

Le lycée est fortement engagé « pour la réussite de chaque élève » et met tout en œuvre pour permettre à chaque lycéen de s'orienter avec succès vers l'enseignement supérieur.

Les résultats aux examens pour la session de juin 2015 :

- 15 élèves se sont présentés au bac L, 15 élèves l'ont obtenu soit 100 % de réussite, 7 avec mention
- 48 élèves se sont présentés au bac ES, 47 élèves l'ont obtenu soit 97,90 % de réussite 13 avec mention dont 1 mention TB
- 47 élèves se sont présentés au bac S, 41 élèves l'ont obtenu, 24 avec mention dont 4 mentions TB, soit 87,20 % de réussite
- 26 élèves se sont présentés au bac STMG, 25 élèves l'ont obtenu soit 96,20 % de réussite, 14 avec mention.

Afin de promouvoir une plus grande ouverture de nos jeunes sur l'Europe et le monde, le lycée met en place cette année scolaire 2 séjours pédagogiques et culturels :

- Séjour d'une semaine en janvier 2016 pour 47 élèves qui font partie de l'association sportive
- Séjour de quinze jours aux Etats-Unis en mars 2016 pour 16 élèves qui étudient une Discipline Non Linguistique (DNL) en histoire-géographie.

Parallèlement à ces séjours, le lycée organise pour tous les élèves de premières et de secondes générales et technologiques des sorties au théâtre à Saint-Lô, Cherbourg ou Hérouville-Saint-Clair.

Informations recueillies auprès des Directeurs par
Annie-France FOSSARD,
Adjointe, en charge des Affaires scolaires



Aujourd'hui, **GROS PLAN SUR...**

LVES

L'activité

LVES est une entreprise spécialisée dans le montage et l'entretien des salles de traite. Elle assure également le service après-vente et commercialise des produits nécessaires à l'activité agricole.

Présentation de l'entreprise

LVES est née en 2004 de la fusion de l'entreprise Varette située alors à Brix et de l'entreprise Prolimat de Saint-Gilles. A cette époque, 10 personnes y travaillaient. Puis, les trois associés, Mme LEROUX, M. VARETTE et M. LUET ont décidé de réunir les deux sites en un seul. Carentan se trouvait l'épicentre des deux secteurs. C'est ainsi qu'en 2012, l'entreprise emménage provisoirement dans les bureaux du marché aux bestiaux laissés libres par le siège social de la Communauté de Communes.

Depuis, LVES a acquis une parcelle de cette zone industrielle du Foirail et y a construit un bâtiment de 1 000 m² comprenant un magasin, des bureaux, un entrepôt et une zone de stockage des pièces détachées. Une extension verra le jour cet hiver, elle permettra de mettre à l'abri les véhicules et le matériel laissés dehors.

Les partenaires

LVES a plusieurs partenaires mais l'entreprise est surtout concessionnaire de la marque DeLaval qui représente les 3/4 de son activité.

Les clients

800 clients, des exploitations à production laitière sur un secteur géographique repris par le logo de l'entreprise, c'est-à-dire le Cotentin jusqu'à Bayeux, Guilberville et Bréhal.

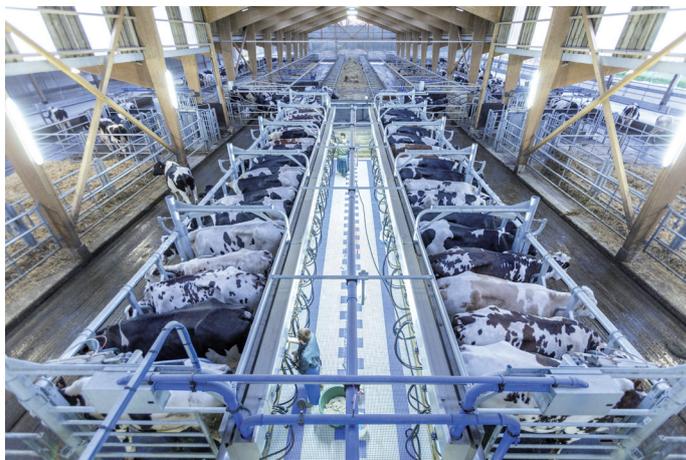


Effectif

25 personnes réparties comme suit :

- 4 vendeurs en installations neuves, spécialistes aussi en plans d'aménagement
- 4 monteurs et 1 responsable de chantier
- 2 vendeurs itinérants qui passent chez les clients pour les produits d'entretien
- 8 techniciens service après-vente dont 3 techniciens en robots de traite
- 2 magasiniers
- 1 assistante, responsable service après-vente, prise de rendez-vous
- 2 administratifs
- 1 dirigeant

Moyenne d'âge : 30 ans



Salle de traite installée par LVES



Les produits prêts à être livrés



Stockage des pièces détachées





Rencontre avec Pierre-Olivier LEROUX, PDG

AH : Vous avez 34 ans, quel est votre parcours ?

P-OL : J'ai suivi un cursus agricole, j'ai obtenu mon BEPA à l'abbaye de Montebourg dans le but de devenir exploitant agricole.

Je suis entré dans l'entreprise familiale en 1998 en tant que monteur. Je suis passé au service après-vente en 2000 et en 2006 je suis devenu commercial et responsable du suivi des chantiers. C'est en 2015, au départ en retraite des 3 associés : Mme LEROUX, ma mère ; M. VARETTE, mon oncle et M. LUET que j'ai pris les rênes de l'entreprise.

AH : Selon vous, quels sont les atouts de votre société ?

P-OL : Notre force c'est d'accompagner le client dès l'étude de son projet en le conseillant selon le cheptel, la superficie... Ensuite, nous pouvons l'équiper, puis entretenir ses installations et lui fournir tous les produits dont il a besoin.

Sur notre secteur géographique, nous avons une concurrence forte. Certains ne font que du robot de traite, d'autres n'en font pas, notre force c'est aussi de proposer l'ensemble des installations. Une salle de traite sur deux vendue dans le monde est de la marque Delaval, c'est dire l'importance de ce groupe Suédois dont nous sommes concessionnaires. C'est une fierté, je suis content de la représenter. Depuis 2 ans, nous gagnons des parts de marché grâce à notre matériel professionnel spécifique performant. La pénurie de main-d'œuvre et la pénibilité du travail font que les exploitants investissent de plus en plus dans les robots de traite. Un robot de traite est dimensionné pour 60 vaches. En ce moment, nous faisons appel à la sous-traitance parce que nous n'avons que 5 monteurs et que l'installation d'un système de traite nécessite entre 400 et 1 500 heures de travail.



La partie magasin / bureaux s'étend sur 200 m² du nouveau bâtiment

AH : Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confronté aujourd'hui ?

P-OL : Notre filière est mal reconnue par les formations, nous avons du mal à recruter. Il faut des aptitudes électriques, hydrauliques, pneumatiques c'est pourquoi une formation électrotechnique est plus adaptée. Etre issu du monde agricole est un atout, c'est un milieu particulier qui ne s'invente pas. Nous devons le connaître parfaitement pour répondre au plus juste aux besoins de nos clients. Afin de pérenniser les emplois et favoriser l'état d'esprit familial, nous formons les employés dans l'entreprise.

Le contexte économique laitier nous soucie. Nous sommes sur un marché spécifique, nos clients sont exclusivement des producteurs de lait. C'est difficile pour la filière en ce moment. Il nous faut rester vigilants.

Une contrainte : un robot de traite ne peut pas être en panne longtemps. Il nous faut être réactifs et disposer immédiatement des pièces nécessaires, d'où le stockage et le système d'astreintes partagé avec un concessionnaire du Calvados.

AH : Que diriez-vous de votre implantation à Carentan ?

P-OL : La situation géographique est idéale, en plein cœur d'un bassin laitier. Quant à notre présence sur la ZA du Foirail, il y a une cohérence agricole. Les services de la Ville de Carentan et de la Communauté de Communes ont su être à l'écoute, ensemble nous avons pu trouver une situation définitive pour une implantation sur la commune.

Pour les inconvénients : l'accès à nos locaux depuis le rond-point reste difficile car la voirie à l'intérieur de la zone n'a pas encore été réalisée. Il faut slalomer entre la piste d'auto-école et l'activité du marché aux bestiaux. Je regrette aussi notre manque de visibilité pour les véhicules qui viennent de Cherbourg. Ces difficultés d'accès devraient se régler très prochainement.

Pour en savoir plus, www.lves.info



Route Américaine
50500 CARENTAN
Tél : 02.33.21.25.30
lves@wanadoo.fr

AH : Audrey HASLEY
P-OL: Pierre-Olivier LEROUX



ÉTAT CIVIL - 1^{er} semestre 2015

Naissances

Le 08.01.15 Cassy AUBRIL TUCK
 Le 16.01.15 Louca BILLY
 Le 27.01.15 Léon LACOLLEY
 Le 07.02.15 Thya JEANNE
 Le 08.02.15 Jules POCHON
 Le 16.02.15 Fiona TUCK
 Le 02.03.15 Clémence HEDOUIN
 Le 10.03.15 Tarek ABADIE
 Le 18.03.15 Ali ALMANDELAWI
 Le 25.03.15 Louane LEBLANC
 Le 28.03.15 Gauthier ROUILLON DIESNIS

Le 25.04.15 Lyam VALOGNES
 Le 08.05.15 Nils MARIE SABINE
 Le 11.05.15 Shaïna MADI BACO
 Le 11.05.15 Laura SÉNOVILLE
 Le 12.05.15 Sacha MARTIN FOSSARD
 Le 22.05.15 Cloé ACHER GUELLE
 Le 10.06.15 Lola TIPHAIGNE
 Le 11.06.15 Nina MANGELEER
 Le 14.06.15 Hugo CONSTANT
 Le 16.06.15 Maddyson POPELIER
 Le 30.06.15 Lucas DIESNIS

Mariages

Le 07.02.15 Thomas LHONNEUR, ingénieur et Domitille LEHARIVEL, cadre financier
 Le 18.04.15 Frédéric GOUYE, adjoint technique et Céline LEMANISSIER, mère au foyer
 Le 30.05.15 Alexis TILLY, chargé d'études et Marie LE BRETON, conseillère commerciale
 Le 06.06.15 Pascal CLIN, magasinier et Cécile MAUNOURY, conditionneuse

Décès

Le 02.01.15 Michel GUYONNET
 Le 02.01.15 Christiane LHÔTELLIER veuve FEREY
 Le 04.01.15 Pierre COUBRUN
 Le 06.01.15 Mélanie FORTIN veuve LANGEARD
 Le 06.01.15 Paulette LOIR veuve TOUSSAINT
 Le 07.01.15 Colette POISSON
 Le 17.01.15 Patrick SCHOONHEERE
 Le 17.01.15 Guy-Alphonse TRIBEHOU
 Le 18.01.15 Emile DEMÉAUTIS
 Le 20.01.15 Yolande VAULTIER
 Le 23.01.15 Denise LESCALIER veuve BURNEL
 Le 24.01.15 André BELAMY
 Le 24.01.15 Roger ROPTIN
 Le 26.01.15 Emile DE MAEYER
 Le 26.01.15 Colette ROBIN veuve GRANDMANGE
 Le 29.01.15 Albert MARIE
 Le 30.01.15 Paulette SOPHIE veuve GRACIET
 Le 04.02.15 Suzanne DEPARTOUT veuve LEFRANÇOIS
 Le 07.02.15 Roger COTTON
 Le 10.02.15 Suzanne de GASTBLEDE veuve CARLES
 Le 11.02.15 Marie-Thérèse MAUCORPS épouse LAROSE
 Le 12.02.15 Madeleine LEGIGAN veuve LETOURNEUR
 Le 12.02.15 Denise DRIEU veuve NOËL
 Le 13.02.15 Léopoldine GATEBLEDE veuve AVISSE
 Le 14.02.15 Alexandre POISSON
 Le 18.02.15 Marie POULIZAC veuve FAUVEL
 Le 22.02.15 Edith CAILLARD veuve BOUVAINÉ
 Le 25.02.15 Amand BARBEY
 Le 25.02.15 Yvonne PERIER veuve LECHEVALLIER
 Le 25.02.15 Sabine CHISLARD
 Le 28.02.15 Ferdinand GOUBEAULT
 Le 28.02.15 Gérard HAUBOIS
 Le 03.03.15 Daniel COBELLI
 Le 11.03.15 Raymonde PIÉDALLU veuve FELGER

Le 11.03.15 Alain BLAIZOT
 Le 12.03.15 André LÉVÊQUE
 Le 15.03.15 Bernard AMBROISE
 Le 26.03.15 Virginie MAUGER veuve LUCAS
 Le 26.03.15 Yvonne BERTOT veuve LEQUESNE
 Le 28.03.15 Frédéric DUJARDIN
 Le 30.03.15 Henriette LEFORESTIER veuve QUENTIN
 Le 05.04.15 Robert FLEURY
 Le 06.04.15 Marie LEPAISANT veuve POISSON
 Le 06.04.15 Marcel JOSSEAUME
 Le 08.04.15 Marcel MACHETEL
 Le 09.04.15 Eugène NOWICKI
 Le 11.04.15 Ginette LAMY veuve BAUDOIN
 Le 20.04.15 Brigitte ROBICHON épouse GOSELIN
 Le 23.04.15 Jean ORSAT
 Le 29.04.15 Hélène LETOURNEUR veuve LENEVEU
 Le 30.04.15 Serge POULAIN
 Le 01.05.15 Suzanne FEREY veuve MESNAGE
 Le 03.05.15 Christine SWIDER
 Le 07.05.15 Jean-Pierre SOPHIE
 Le 11.05.15 Yvonne GUIFFARD veuve DUVAL
 Le 14.05.15 Jean LEHAGUEZ
 Le 17.05.15 Marie-Thérèse SIMON épouse ALEXANDRE
 Le 21.05.15 Marthe LANGLOIS veuve GIRES
 Le 03.06.15 Paulette LECOCQ épouse LETOURNEUR
 Le 09.06.15 Marcelle PERROTTE veuve TRUFFERT
 Le 10.06.15 Jean-Claude AMIOT
 Le 11.06.15 Denise BISSON
 Le 13.06.15 Germaine SIEFFERT veuve ROGER
 Le 13.06.15 Désiré BEAUMER
 Le 15.06.15 Régine LECHEVALIER veuve LENORMAND
 Le 19.06.15 Simonne LAJOYE veuve JEANNE
 Le 22.06.15 Auguste PERROTTE
 Le 25.06.15 André LECLÈRE



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 février 2015

Débat préalable

M. LHONNEUR rappelle que le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif. Il porte sur les orientations générales de l'exécutif et les engagements pluriannuels. Il précise que la baisse des dotations de l'Etat va contraindre à la recherche d'économie en matière de fonctionnement. La baisse du montant de la DGF pourrait être neutralisée à condition de se regrouper avec une ou plusieurs Communes en créant une Commune Nouvelle. Un débat s'engage sur la réforme territoriale. M. DUBOURG considère qu'il s'agit de dépasser les intérêts individuels des édiles. Il souligne que le fait de laisser aux Communes l'initiative est une bonne chose. M. LHONNEUR précise que les regroupements doivent tenir compte de la continuité territoriale. M. LHONNEUR indique qu'avec la création du GIP, le budget est impacté à la baisse. Au niveau des investissements, il y a lieu de prévoir l'aménagement de petits lotissements et un projet de lotissement est en cours d'étude dans le prolongement du « Clos Bataille ». Dans le cadre du programme « ville moyenne » avec la Région, M. LHONNEUR indique qu'il y a lieu de prévoir la réhabilitation de logements en centre-ville ainsi que les aménagements autour du Square Mac Auliffe près du Pôle de Santé et de l'Eglise.

En ce qui concerne la dette, M. LHONNEUR propose de limiter le recours à ce type de financement et de poursuivre la baisse de l'encours. Le taux moyen est de 2,35 %. La dette est répartie à raison de 44,6 % en taux fixe (3 779 k€) et 55,4 % en taux variable (4 697k€). La capacité d'autofinancement (CAF) se situe à 1 691 contre 1 640 en 2013. Après le remboursement du capital des emprunts la CAF se situe à 588 contre 491 en 2013. Pour le budget annexe de l'eau, il y a lieu de prévoir le renouvellement du réseau des secteurs Quai à Bourre et Henri Dunant (100 k€). Ces travaux pourront être financés sur les excédents de 2014. Pour le budget annexe de l'assainissement, il y a lieu de prévoir des travaux complémentaires à la station d'épuration, d'engager des travaux à partir du diagnostic des réseaux et d'envisager l'agrandissement ou l'installation de poste de relèvement d'eaux usées. Ces travaux pourront être financés en partie sur les excédents de 2014.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions pour 2015 aux associations.

Subvention au CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au CCAS de Carentan une subvention de 120 000 € pour 2015.

35^{ème} Tour de Normandie

5^{ème} étape : Carentan - Martinvast, participation de la Commune. Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'une participation de 6 000€.

Acquisition des biens immobiliers Déméautis

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition des immeubles appartenant aux conjoints Déméautis cadastrés Commune de Carentan section AM n°159 et AM n°125 au prix de 73 000 € en vue d'y réaliser un micro lotissement.

Attribution des marchés de travaux pour l'extension et la réhabilitation de la médiathèque et actualisation du plan de financement

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement de la réalisation des travaux pour l'extension et la réhabilitation de la médiathèque pour un montant global de 967 158 € et 64 000 € d'honoraire de Maître d'œuvre. Subvention Etat (DRAC) : 259 440 € ; Subvention Département : 247 478 €, Financement Ville : 524 240 €

Désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale du GIP restauration collective des marais du Cotentin (GIP RCMC) et conventions avec le groupement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Mme FOSSARD est désignée pour siéger en qualité de représentant de la Commune en sus du Maire à l'assemblée générale du GIP Restauration Collective des Marais du Cotentin.

Convention de financement pour la mise sous pli de la propagande électorale des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Mme FOSSARD indique que dans le cadre des élections départementales, il est confié à la Commune de Carentan l'exécution des travaux de mise sous pli de la propagande électorale des candidats. Sur ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention ayant pour objet de fixer le montant et les modalités de remboursement des dépenses de personnel liées à ces opérations (Dotations forfaitaires attribuées par l'Etat à la Commune sur une base comprise entre 0,22 et 0,30 € par électeur en fonction du nombre de candidats).

Engagement d'une procédure de parcelle en état d'abandon manifeste

Le Conseil Municipal décide d'engager une procédure d'état d'abandon manifeste pour les parcelles cadastrées section AC n°279,280,515 et 281 situées aux 8 et 8A rue Saint-Germain à Carentan.

Suppression de la régie de recettes de l'école de musique

Suite au transfert de la compétence musique à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Municipal décide la suppression de la régie.

Remboursement du préjudice subi suite à des dégradations commises sur du mobilier urbain et de l'éclairage aux alentours du port de plaisance en juin 2014

En marge des cérémonies du 70^{ème}, un soldat américain a dégradé du mobilier urbain pour un montant de 6 005,02 €. Les institutions américaines se sont engagées à assurer le remboursement du préjudice subi par la ville. Le Conseil Municipal autorise le Maire à percevoir ce remboursement.

Demande d'adhésion au SDEM de la commune d'Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion au SDEM de la commune d'Agon-Coutainville et du Syndicat intercommunal d'électricité de Bricquebec.



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Groupement de commande pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

A l'ouverture du terrain familial des gens du voyage sédentaires, un groupement de commandes avec la Communauté de Communes se Carentan avait été constitué. Celui-ci arrive à échéance le 28 février 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le mode de gestion par une société spécialisée, désigne M. MICLOT, titulaire et M. SUAREZ, suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offre du groupement et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande à intervenir avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Autorisation d'engager des dépenses à hauteur de 25 % des crédits d'investissement 2014

Convention de servitude ERDF

Le Maire est autorisé à signer la convention de servitude à intervenir entre la Commune et ERDF pour permettre la réalisation du projet d'extension BT souterraine rue Notre-Dame.

Demande de subventions

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour aider au financement des travaux de construction d'ateliers municipaux et d'accessibilité à la Mairie ainsi que l'aide accordée au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de sécurité en ville.

Réunion du 9 avril 2015

Vote du compte de gestion 2014 du receveur municipal

Vote du compte administratif 2014 - Budget principal

Affectation du résultat 2014 - Budget principal

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit : 2 001 735 99 € en report à la section de fonctionnement ; 382 378,31 € en réserve au compte 1 068 pour couvrir le financement de la section investissement.

Vote du compte administratif 2014 - Service de l'eau

Affectation du résultat 2014 - Service de l'eau

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 en report à la section fonctionnement (323 179,81 €). Le résultat de la section investissement est excédentaire de 167 084,32 €.

Vote du compte administratif 2014 - Service de l'assainissement

Affectation du résultat 2014 - Service de l'assainissement

Résultat de l'exercice 2014 du service de l'assainissement : 786 317,29 €, de la section investissement : 513 931,37 €

Vote du compte administratif 2014 -

Budget « nouveau quartier »

Vote du compte administratif 2014 -

Budget « quartier de mixité urbaine »

Vote des taux de la fiscalité locale 2015

Taxe habitation : 12,34 % Taxe foncière (bâti) : 17,81 %
Taxe foncière (non bâti) : 35,79 %

Vote du budget principal 2015 -

Vote du budget du service de l'eau 2015

Vote du budget du service de l'assainissement 2015

Vote du budget du « nouveau quartier » 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 abstentions : Mmes BASNEVILLE, LEVASTRE et MAZA), vote les budgets ci-dessus.

Projets de lotissements - Création et vote de budgets annexes

Le Conseil Municipal décide à la majorité absolue (3 abstentions : Mmes BASNEVILLE, LEVASTRE et MAZA) de créer et voter les budgets annexes ci-dessous pour l'exercice 2015

Budget annexe « Lotissement Le Clos Bataille 2 »

Budget annexe « Lotissement Boulevard du Cotentin »

Budget annexe « Lotissement Chemin du Passeux ».

Bilan des acquisitions 2014

Immeubles 9 et 11 rue du Château ; partie bâtiment dans l'Hôpital, avenue Qui Qu'en Grogne ; délaissé de RD971, Rond-Point des Palmiers ; bandes de terrain, 500 et 700 m².

Bilan des cesssions 2014

Maison d'habitation, 5 rue Jean Truffaut ; terrain et bâtiment, zone industrielle de Pommenauque AK 143 ; terrains : 21 rue de l'abreuvoir AC 65, Blactot AB 683.

Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles

Sur la base du compte administratif 2014, le conseil municipal fixe à 812 € par enfant la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles réclamée aux Communes dépourvues d'écoles primaires et dont les enfants sont scolarisés à Carentan.

Forfait Notre-Dame

Sur la base des données du compte administratif 2014, le Conseil Municipal fixe le forfait attribué par élève à l'école Notre-Dame : Maternelle : 1 379,30 €
Elémentaire : 480,56 €

Tarif 2015 - Sortie annuelle Seniors : 13 €

Tarif restauration municipale

Sur la base du compte administratif 2014, le Conseil Municipal fixe les tarifs applicables à la restauration municipale pour la rentrée 2015 :

Lycéens-Stagiaires : 4,30 €

Professeurs- CAT- Personnels : 5,80 €

Repas personnes âgées : 8,30 €

Acquisition d'une maison individuelle appartenant à la succession LEMAUX

Acquisition de l'immeuble cadastré AD123, sis au 23B rue Giesmard

Régularisation foncière suite à la construction de 15 logements Manche Habitat au Gibet

Recours à du personnel saisonnier

Pour la période du 15 juin au 15 septembre : 10 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe, contrats de 3 à 4 semaines.

Recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire

Fonds d'aide aux jeunes 2015 (F.A.J)

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la commune à ce fonds (F.A.J). La contribution s'élèverait à 1 491,55 €

Contribution au fonds de solidarité pour le logement 2015 (F.S.L)

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour 2015



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

l'adhésion au Fonds de Solidarité pour le logement. Le montant de la participation s'élève à 5 188 €

Projet de fusion entre le centre hospitalier local de Carentan et l'EHPAD de Sainte-Marie-du-Mont

Le Conseil Municipal donne son accord pour la fusion à intervenir au 1^{er} janvier 2016 entre le Centre Hospitalier de Carentan et L'EHPAD de Sainte-Marie-Du-Mont.

Sécurisation par mise en souterrain partielle de la ligne 90 KV Alerie-Terrette

Sur rapport de M. LEMAITRE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal donne son accord sur la convention de servitude de passage présentée par R.T.E dans le cadre de la sécurisation par mise en souterrain de la ligne 90 KV. A titre de compensation R.T.E s'engage à verser à la Commune, propriétaire de ces parcelles, une indemnité de 619 €.

Dégradations au lavoir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le règlement du préjudice (961,61 €) causé par des enfants suite à des dégradations commises le mercredi 11 mars.

Cession à Monsieur et Madame LECONTE de la maison sise au n°5 Rue Jean TRUFFAUT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, confirme sa décision du 2 décembre 2014 et décide de ramener le prix à 95 000 €

Réunion du 1^{er} juillet 2015

Préemption SAFER-Ferme d'Auverville : versement à la SAFER de l'avance financière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement de l'avance financière à la SAFER, dans l'attente des cessions (partie bâtie). Le montant à verser est de 185 341,87 €.

Acquisition d'un immeuble appartenant à l'indivision JAUBERT/RICOUL

M. LHONNEUR rappelle que la Commune est inscrite au contrat « Ville moyenne » au bénéfice d'une subvention régionale de 375 000 €. Dans le cadre du projet de réhabilitation d'immeubles destinés à l'habitat, la Commune peut se rendre acquéreur de l'immeuble sis 2-6-6A rue du Château et 1 rue de l'Arsenal. L'acquisition se ferait au prix de 69 000 €. Lors du montage du dossier, des aides seront sollicitées auprès de l'ANAH, de l'ADEM et des Fonds Européens.

Sécurisation par mise en souterrain partielle de la ligne 90 Kv Alerie - Terrette

Lors de la réunion 9 avril, le Conseil Municipal a validé la convention de servitude présentée par RTE pour les parcelles cadastrées section AEn°256, 394, 667, 668 et 725. Il y a lieu aujourd'hui d'y ajouter la parcelle ZD n° 95 avec une compensation de 222 €.

Adhésion service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Commune au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols mis en place par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Transfert au Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche (SDEM) de la compétence

«infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables»

Désignation des représentants au COPIL du site Natura 2000 des marais du Cotentin et du Bessin

Mme MAZA Nathalie est désignée pour représenter la Commune en qualité de titulaire et Mme BUIRON en qualité de suppléante.

Rénovation des courts de tennis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à réaliser les travaux de réfection des deux courts extérieurs (une enveloppe de 70 000 € a été votée au budget primitif et les devis réalisés s'élèvent à 41 748,80 € HT) et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

Subvention à la « World War II Foundation »

Le 4 juin dernier, des fonds collectés auprès d'entreprises locales et d'institutions ont été remis à la Mairie à la World War II Foundation. La Municipalité a considéré que la Commune devait s'associer à cette démarche en participant à hauteur de 700 €.

Modification du plan de composition et du règlement du lotissement « Nouveau quartier »

Bail entre la commune et M. Hubert NEE

M. NEE va construire un entrepôt d'environ 4 000 m². Il propose de mettre à disposition de la Commune deux locaux à vocations multiples (artisanale, commerciale, industrielle, libérale...) pour répondre à des besoins de démarrage d'implantation. Le Conseil Municipal charge le Maire de négocier les clauses du bail.

Taxe d'aménagement - exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable

L'article L331-9 du code de l'urbanisme, modifié par la loi de finances 2014 n°2013-1278 du 29 décembre prévoit désormais la possibilité d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable, c'est-à-dire ceux d'une surface comprise entre 5 m² et 20 m². Après délibération, le Conseil Municipal décide d'exonérer totalement de la part communale les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Exploitation du cinéma rapport de délégataire

M. AVENEL, Conseiller Municipal rapporteur, présente le rapport d'activité 2014 du cinéma exploité par la SARL CINEODE : 17 408 entrées (contre 14 311 en 2013), conforme à la fréquentation nationale, 30 sorties nationales, 207 films diffusés, 1 375 séances (contre 1 650 en 2013 du fait de la révision des journées d'ouverture), un chiffre d'affaires de 91 k€ (+15 % par rapport à 2013)

Groupement de commandes pour l'achat de compteurs d'eau - Convention entre la Communauté urbaine de Cherbourg, les Communautés de Communes de Douve et Divette, de la Hague et des Pieux et la commune de Carentan.

Le Conseil Municipal autorise la création du groupement de commandes pour l'achat de compteurs d'eau, désigne, pour représenter la commune, M. J MICLOT en qualité de représentant titulaire et M. V DUBOURG en qualité de suppléant.



LES MANIFESTATIONS EN IMAGES

71^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT



Parachutage



Carré de choux



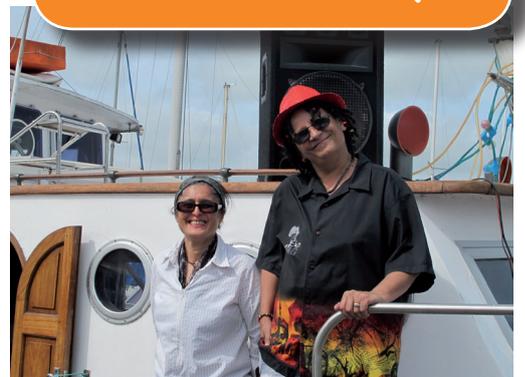
Défilé et accueil des vétérans



FÊTE DU SPORT ...



... ET DE LA MUSIQUE



FÊTE DU 14 JUILLET



FORUM DES ASSOCIATIONS



LES MANIFESTATIONS EN IMAGES

JOURNÉES DU PATRIMOINE



FÊTE AUX NORMANDS ...



... ET DE LA GASTRONOMIE



TRIATHLON DES MARAIS



FESTIVAL MANGE TA SOUPE



FÊTE DE L'EAU





Majorité municipale, I. Basneville et V. Dubourg

J.-P. Lhonneur, A.-F. Fossard, J. Lemaître, N. Legastelois, X. Grawitz, F. Alexandre, C. Suarez, M. Le Goff, J. Miclot, P. Thomine, S. Lesné, N. Lepelletier, R. Avisse, F. Buiron, J.-P. Dienis, M.-J. Le Danois, M. Lahougue, E. Françoise, X. Pareau, A. Mazoyer, R. Martin, B. Regnault, M. Perier, V. Leconte, V. Avenel.

Le statut de commune nouvelle a été créé par l'article 21 de la loi 2010 - 1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales.

Vu la LOI n° 21015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, les communes d'Angoville-au-Plain, Carentan, Houesville et Saint-Côme-du-Mont ont décidé de créer une commune nouvelle. Le 17 septembre, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la création de cette commune nouvelle CARENTAN LES MARAIS avec une population totale INSEE au 1^{er} janvier 2015 de 7 414 habitants. Mais vous Carentanais vous pouvez vous interroger : pourquoi cette commune nouvelle ? Isabelle Basneville et Vincent Dubourg ont rédigé une analyse (texte ci-dessous) que nous partageons pleinement et que nous vous laissons découvrir.

« A l'heure où nous allons redécouvrir la « Grande Normandie », avec un département de la Manche qui sera excentré et isolé des centres de décisions que seront ROUEN et CAEN, il convient de s'interroger de l'avenir de notre cité au sein de cette nouvelle région. La création de la nouvelle « Cherbourg en Cotentin » et ses 84000 habitants réduit encore la position de CARENTAN au sein de ces entités. Ainsi, nous paraît-il essentiel, pour la pérennité de la cité et la poursuite du développement économique au sein du département mais également de la grande région, que CARENTAN s'ouvre vers ses voisins et qu'un pôle à la fois urbain et rural puisse ainsi se constituer au travers d'une commune nouvelle. En tant qu'élus municipaux de CARENTAN et de la Communauté de Communes nous soutiendrons les projets qui iront dans le sens d'un regroupement le plus large possible autour de CARENTAN. Il est essentiel de penser à l'avenir de notre territoire. Nos décisions vont impacter l'avenir de nos enfants et de nos petits - enfants. C'est pourquoi il est important de faire fi des intérêts individuels et personnels et d'envisager l'avenir avec un grand A pour un « Grand CARENTAN ».

Isabelle Basneville, Vincent Dubourg
et les élus de la majorité

Opposition municipale

N. Levastre, N.Maza

Nous avons choisi d'aborder deux thèmes récemment débattus en conseil municipal :

L'accessibilité des lieux publics des personnes handicapées, fragilisées et des familles ayant de jeunes enfants. Nous sommes tous concernés de près ou de loin par ce sujet à un moment ou un autre de notre vie. Malgré la loi de 2005, obligeant les communes à effectuer les travaux nécessaires, la municipalité qui devait rendre son projet de travaux au 27 septembre 2015 vient de demander un report au motif qu'elle n'a pas eu de temps suffisant. Même si Monsieur le Maire reconnaît son erreur, nous ne pouvons accepter cette situation. Nous resterons particulièrement attentives quant à l'évolution de ce dossier pour le bien vivre de tous nos concitoyens.

La commune nouvelle récemment annoncée dans nos journaux locaux fait beaucoup parler dans tous les lieux publics et ce sans éléments financiers ... Encore une fois, force est de constater que le mode de communication de Monsieur le maire et ses adjoints n'est pas satisfaisant et que cela génère beaucoup d'inquiétudes auxquelles l'on se doit de répondre. La création d'une commune nouvelle est encadrée par une loi de 2010 et génère une dotation majorée. Faut de avoir engagé cette réflexion plus tôt avec la population, notre future commune nouvelle ne bénéficiera de l'aide financière que pendant deux ans et risque de se mettre en place dans la douleur.... Le manque à gagner aurait pu permettre, en autres, des travaux d'accessibilité et donner un réel sens positif aux yeux de la population...

Les élus de l'opposition municipale

Tourisme Culture

L'OPÉRA EN DIRECT AU CINÉMA LE COTENTIN

Programme de la saison 2015/2016

- Jeu 17 décembre : Opéra **La Damnation de Faust**
- Jeu 14 janvier : Ballet **Ballets russes**
- Jeu 11 février : Opéra **Le Trouvère**
- Jeu 17 mars : Opéra / Ballet **Casse-Noisette**
- Mardi 26 avril : Opéra **Rigoletto**



L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE CARENTAN

Vous tous Carentanais connaissez l'orchestre d'harmonie municipale mais savez-vous qu'anciennement appelée « harmonie municipale Sainte-Cécile de Carentan », l'association prend le nom d' « Orchestre d'Harmonie de Carentan » le 7 février 1986 et fêtera donc ses 30 ans d'existence pendant cette saison 2015-2016. L'orchestre est constitué de membres musiciens (entre 40 et 50 selon les années) de tous âges, ainsi que des professeurs de l'école de musique.

Depuis bientôt 30 ans, l'OHC assure les cérémonies et commémorations qui marquent la vie historique et républicaine de Carentan. Tous les 11 novembre, 8 mai et 6 juin, l'orchestre est présent pour jouer les hymnes devant les principaux monuments de la commune et défile en musique dans les rues.

De plus, l'OHC assure au moins deux concerts au théâtre, le concert de la Sainte-Cécile (patronne des musiciens) en novembre et le concert de printemps en mars. Il anime en partie le repas des anciens, participe à la fête de la musique, donne des aubades pour accueillir les délégations des villes jumelées et se produit lors de manifestations exceptionnelles comme ce fut le cas le 12 décembre 2014 avec le concert UNISSON.

Les répétitions ont lieu tous les vendredis de 20h30 à 22h30 sous la direction d'Alain JEDRAZCZYK depuis plus de 25 ans. Le travail est intense mais dans une excellente ambiance ce qui explique en partie cette longévité, certains musiciens étant présents depuis le début. Le soutien de la municipalité est également un élément important qui permet à l'association de perdurer.

Maryse LE GOFF,
Adjointe, en charge du Comité consultatif culture

QUELQUES DATES POUR CETTE SAISON 2015-2016

DIMANCHE 25 OCTOBRE 2015 : REPAS DES ANCIENS
MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015 : COMMÉMORATION
DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015 : CONCERT DE LA SAINTE-CÉCILE
SAMEDI 19 MARS 2016 : CONCERT DE PRINTEMPS
DIMANCHE 8 MAI 2016 : COMMÉMORATION
**VENDREDI 13 MAI 2016 : AUBADE POUR L'ARRIVÉE DE LA
DÉLÉGATION DE WALDFISCHBACH-BURGALBEN**
COMMÉMORATIONS DU 6 JUIN 2016
FÊTE DE LA MUSIQUE 2016.



36^e ÉDITION DU TOUR DE NORMANDIE CYCLISTE

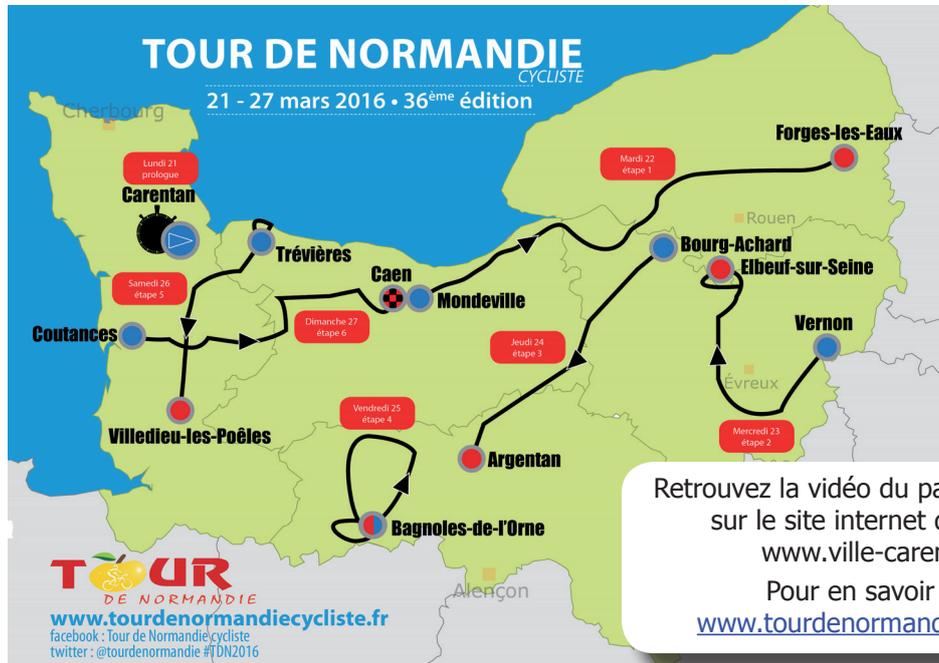
Carentan, prologue le lundi 21 mars 2016

Carentan fut ville-étape des deux dernières éditions du Tour de Normandie cycliste mais cette fois c'est le prologue qui y sera disputé.

Lundi 21 mars 2016, lors d'un mini contre-la-montre,

les coureurs pédaleront 6,1 km dans les rues de Carentan pour remporter le premier maillot jaune de l'épreuve.

C'est à Caen que se jouera le final, le dimanche 27 mars, à l'issue d'un tracé total de 1 030 km.



LE TOUR DE FRANCE 2016 ET NOTRE TERRITOIRE

“LA MANCHE-NORMANDIE À SON TOUR” VOUS AVEZ UN PROJET D’ANIMATION ?

Vous êtes une association, un club sportif, un comité des fêtes, un centre de loisirs...
MOBILISEZ-VOUS POUR LE GRAND DÉPART DU TOUR DE FRANCE 2016

TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER SUR : tourdefrance-manche.fr
DOSSIER À DÉPOSER AVANT LE 18/12/2015

GRAND DÉPART
DU TOUR DE FRANCE 2016
DU 29 JUIN AU 4 JUILLET

MANCHE NORMANDIE
GRAND DÉPART 2016
tourdefrance-manche.fr

La Baie du Cotentin au cœur du Grand-Départ

Pendant les 3 premiers jours de course, et même avant, toutes les caméras seront braquées sur le département de la Manche.

Deux jours avant le départ de la grande boucle, soit le jeudi 30 juin 2016, la cérémonie de présentation des équipes se déroulera à Sainte-Mère-Eglise.

Partis du Mont-Saint-Michel, les coureurs se disputeront l'arrivée à Utah-Beach pour la première étape du samedi 2 juillet.

Carentan, centre média

C'est dans le cadre de la première étape que Carentan accueillera la salle de presse et ses très nombreux médias venus du monde entier pour couvrir cet évènement sportif.

Appel à projets : vous avez envie de contribuer au Grand Départ 2016 ? Vous avez une idée de projet en rapport avec le Tour de France ? L'Association du Grand Départ du Tour de France lance un vaste appel aux initiatives autour du vélo et de la Normandie. L'objectif est de valoriser l'ensemble des initiatives et des animations locales pour faire vivre le Tour de France et de fédérer le territoire autour d'un évènement sportif exceptionnel.

Pour toutes les informations relatives au passage du Tour sur notre territoire et pour télécharger le dossier et la fiche d'inscription, rendez-vous sur www.ccbdc.fr

Si vous êtes intéressés pour déposer une proposition de projet, contactez votre interlocutrice Baie du Cotentin, Audrey HASLEY au 02.33.71.25.17 ou a.hasley@ccbdc.fr

POUR LA PETITE HISTOIRE

Joachim LEPELLETIER, pionnier visionnaire et capitaine d'industrie

Alors que « Les Maîtres laitiers » viennent d'officialiser la construction d'une nouvelle usine aux portes de Carentan, il est intéressant de rappeler les origines de la transformation du lait dans notre ville, origines que nous devons à Joachim LEPELLETIER.

Joachim LEPELLETIER était originaire de Blosville où il naquit en 1810. En 1849, son mariage avec Eugénie Constance LE HAGUAI, fille d'une famille de commerçants en beurre de Sainte-Mère-Eglise, le porte à s'investir dans l'activité créée par ses beaux-parents en 1830. Ses talents innés d'entrepreneur vont faire prospérer l'affaire et l'amener à délocaliser ses activités à Carentan.

Entre 1842 et 1845 Carentan s'est dotée d'un bassin à flot en faisant transformer le canal du Haut-Dick en port de commerce actif dès 1850. De plus, une gare toute proche avait été inaugurée le 4 août 1858. Joachim LEPELLETIER voit tout le bénéfice qu'il peut tirer de ces moyens d'exportation rapides. Entre 1865 et 1868 il fait construire une première usine à proximité des quais.

Remy VILLAND dans une étude consacrée, en 1984, à la famille LEPELLETIER, rapporte le succès rapide de l'entreprise : « en 1869 ce sont 100.000 barils, renfermant 2.700.000 Kg de beurre salé » qui partent de l'usine. « 70 ouvriers tonneliers » confectionnent ces tonneaux pour lesquels « un million de cercles » sont nécessaires.

« Après la guerre de 1870 la Maison LEPELLETIER accroît considérablement son importance en se dotant de plus de 20.000 m² de nouveaux bâtiments reliés à la gare par une voie ferrée. »

« En 1890 Joachim LEPELLETIER adjoint à la beurrerie une laiterie fromagerie, « La Société fermière », dont le siège est situé rue Mosselman ». Cette nouvelle entité fabrique du lait stérilisé, du camembert, du Port-Salut. Le lait est récolté sur Carentan et les communes voisines à l'aide d'une centaine de voitures et de camions automobiles. Certains fermiers apportent directement leur lait à l'usine. La Maison LEPELLETIER élève même des vaches laitières.

La Maison LEPELLETIER possède sa propre flotte acheminant ses produits de Carentan au Havre. Ces bateaux ont pour noms le voilier « La jeune Elisa », le sloop « Le Gustave », le trois-mâts « L'Eugénie », le remorqueur à vapeur « L'Ecureuil », le chaland « Le Haut-Dick », ou encore « Le Saint-Marcouf ».

La Maison LEPELLETIER devenue l'une des beurreries les plus importantes de Normandie fait acheter les beurres fabriqués

dans les fermes sur tous les marchés de la Manche et du Calvados. « L'usine où se concentrent ces beurres est bien organisée. Ateliers et vastes magasins, appareils de fabrication supérieurs, malaxeurs perfectionnés, glacières... tout contribue à en faire une usine presque unique dans la région » écrit M. ENQUEBEC en 1899 dans une monographie consacrée à la vie agricole à Carentan.

En 1913 la Maison LEPELLETIER emploie « 300 personnes : acheteurs, ouvriers, employés de bureau... Le beurre acheté sur les marchés de Carentan, Sainte-Mère-Eglise, Pont-l'Abbé, Coutances, Saint-Jean-de-Daye, Marigny, Isigny, Bayeux, est classé par qualités, malaxé et lissé, puis mis en paquets de 1/2 et 1/4 de kilo, enveloppé de papier imperméabilisé, destinés à être consommés dans la région. » Pour l'exportation, une partie de ce beurre est pasteurisé et mis en boîtes en carton cachetées.

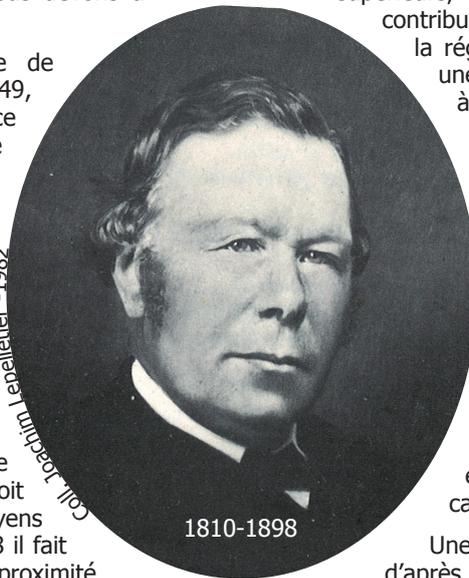
Une certaine quantité de lait est homogénéisée d'après un procédé mis au point par Ernest LECUYER. « Il s'agit d'une action mécanique ayant pour effet d'émulsionner finement et définitivement la matière grasse et d'empêcher ainsi la montée de la crème. » Ce lait vendu en pharmacie en France et à l'étranger va aux nourrissons et prend même à l'époque valeur de médicament.

Le camembert produit par la maison LEPELLETIER est vendu sous la marque « le yacht » tandis que le fromage dur est proposé sous le nom de « Notre-Dame de Carentan ». Consommés dans la région, ces fromages sont peu exportés.

A la mort de Joachim LEPELLETIER, en 1898, sa fille Elisabeth et son fils Théodore se partagent la direction de l'entreprise jusqu'en 1906. Elisabeth (devenue Mme Ernest LECUYER) en devient alors seule propriétaire tandis que son frère Théodore assure désormais la direction de la briqueterie et du commerce des bois du Nord et du charbon.

En 1923 M et Mme LECUYER cèdent leur usine à l'A.M.P.C.O. (American Milk Production Co), devenue plus tard Société du Lait GLORIA puis acquise par NESTLE jusqu'à sa fermeture en 1994. Après une éclipse d'une vingtaine d'années Carentan peut se réjouir de voir une usine de transformation laitière renaître à proximité du Marché aux bestiaux. Peut-être le doit-on à la

tradition laitière qui y fut introduite par un visionnaire tel que Joachim LEPELLETIER qui avec ses produits a fait connaître Carentan dans le monde entier.



Coll. Institut Lepelletier - 1982

1810-1898



Carentan — Le Port et Usine Lepelletier

F. Gosselin, édité, Carentan



PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

DÉCEMBRE 2015

- Marché de Noël • vendredi 4, samedi 5, dimanche 6 décembre • Place du Valnoble
- Téléthon • vendredi 4, samedi 5 décembre • Village installé au gymnase du Haut-Dick
- Corrida de Noël • dimanche 13 décembre
- Repas des personnes isolées • jeudi 17 décembre, à partir de 19h
- Exposition «Peintres en Cotentin» • du vendredi 18 au samedi 2 janvier • Gymnase du Haut-Dick
- Arrivée du Père-Noël • dimanche 20 • Centre-ville

JANVIER 2016

- Voeux du Maire • dimanche 3 janvier • théâtre • à 12h
- Thé dansant • jeudi 28 janvier • salle des fêtes • à 14h

MARS 2016

- Fête des grands-mères • dimanche 13 mars • salle des fêtes
- Concert de printemps de l'harmonie municipale • samedi 19 mars • salle des fêtes • à 20h30
- Prologue du Tour de Normandie cycliste • lundi 21 mars
- Paul LAY, ciné-concert Chaplin et Buster KEATON (Villes en Scène) • mercredi 23 mars • théâtre • à 20h30
- Thé dansant • jeudi 31 mars • salle des fêtes • à 14h

AVRIL 2016

- Festival des Marais • du dimanche 3 au samedi 9 avril • théâtre
- Exposition « Arts et Loisirs » • samedi 23 et dimanche 24 avril • salle des fêtes
- Thé dansant • jeudi 28 avril • salle des fêtes • à 14h



CARENTAN.info – Novembre 2015

Ville de Carentan
Boulevard de Verdun
50 500 CARENTAN

Tél : 02.33.42.74.00 / Fax : 02.33.42.74.29

Horaires d'ouverture de la Mairie : du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h45
et le vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45

www.ville-carentan.fr

Directeur de la publication : Jean-Pierre LHONNEUR
Responsable de la rédaction : Annie-France FOSSARD
Responsable de la conception : Audrey HASLEY

Ont participé à la rédaction : J.-P. LHONNEUR, A.-F. FOSSARD, A. HASLEY, S. LESNE, F. ALEXANDRE, N. BARRERE, P.-O. LEROUX, établissements scolaires, A. LECOUTURIER, M. LE GOFF, V. AVENEL, L. REGNAULT.
Photos : M. MONTIGNY, J.-P. ANNE, M. CHATELAIN-CADET, A. HASLEY, Fotolia, F. ALEXANDRE, LVES, A. JEDRAZCZYK, J. DE BONFILS, Opéra de Paris, Tour de Normandie, Association du Grand Départ du Tour de France 2016 Manche-Normandie, Collection personnelle L. REGNAULT.

Imprimeur : LE REVEREND Valognes

